

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 OCTOBRE 2017

## Convocation du 17 octobre 2017

Étaient présents: Mmes et MM. les conseillers municipaux:

Christine PERONNE, Catherine POLMAN, Martine QUOIRAUD, Aurélia RIPOCHE,

Pierre BAJOR, Raymond BENITO, Laurent GESTRAUD, Patrick PIVETEAU, Marcel PRECIGOUT, Pascal RIVET, Stéphane VILLETTE, Christian VIMPERE, Philippe ZANDVLIET

Absents excusés : Jean-Marie BLAINEAU a donné procuration à Philippe ZANDVLIET  
Corinne MOREL

Secrétaire de séance : Patrick PIVETEAU

La séance est ouverte à 20 heures 30.

**1-LE COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION du 22 septembre 2017** n'amène pas de remarque et celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### **2-BAIL « FOURCHETTES & CIE »**

M. le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil un courrier daté du 13 courant de M. LE BRIGAND qui nous informe souhaiter résilier le bail commercial signé le 13 janvier 2016 à compter du 13 avril 2018.

Par courrier en recommandé A/R, M. le Maire rappelle à M. LE BRIGAND :

- que le logement est intégré dans le bail commercial et devra être libéré ce jour-là,
- le montant de sa dette, à ce jour, envers notre collectivité soit 4 506,50 € de loyer et 76,40 € de cantine scolaire.

Suite à ce constat, M. le Maire a demandé à M. le Trésorier d'activer la « clause résolutoire » inscrite dans le bail.

Les membres du Conseil municipal cautionnent cette démarche.

### **3-COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

#### **•Modification des statuts**

Par un courrier daté du 25 septembre 2017, la CDC La Rochefoucauld-Porte du Périgord informe la commune qu'elle a procédé à des modifications de statuts suite à la fusion intervenue le 1er janvier 2017.

Les conseils municipaux doivent se prononcer dans un délai de 3 mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI.

M. le Maire donne lecture du projet de délibération pour la modification des statuts de la CDC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable à cette proposition de modifications des statuts de la CDC.

FAVORABLE : 14

#### **•Transfert de la compétence « fourrière »**

La CLECT réunie le 27 juillet 2017 a décidé de procéder à un transfert correspondant au montant 2017 des cotisations des communes au syndicat mixte de la fourrière, sur la base de 0,75 €/habitant.

Ce transfert ne concerne que les communes de l'Ex-Communauté de communes Seuil Charente-Périgord.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable au transfert de la compétence « fourrière ».

FAVORABLE : 14

•Transfert des zones d'activités

Les articles 64, 65 et 66 de la loi NOTRe renforcent le bloc de compétences obligatoires des EPCI. En matière de développement économique, les compétences sont élargies.

Depuis le 1er janvier 2017, l'EPCI est compétent pour toutes les ZAE de son territoire, même dans le cas d'une zone d'activités.

Par conséquent, les communes propriétaires d'une zone définie d'intérêt communautaire doivent mettre à la disposition de la CDC à titre gracieux la voirie, l'accotement, l'éclairage et les espaces verts.

La CLECT réunie le 27 juillet 2017 a estimé un montant de transfert de charge de 3 824,30 € pour la Z.A. de la commune d'Agris. Ce montant sera déduit annuellement de l'attribution de compensation de la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable au transfert de la compétence « Z.A.E.».

FAVORABLE : 14

#### **4-SAUR «Rapport exercice 2016 sur le prix et la qualité du service public»**

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal le rapport annuel 2016 relatif au prix et la qualité du service de l'eau potable ainsi que sur le service de l'assainissement collectif, conformément au Code général des Collectivités Territoriales par son article L.2224-5. Ce rapport a été établi par CHARENTE EAUX avec les données qui lui ont été transmises.

Après présentation de ce rapport le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport annuel exercice 2016 relatif au prix et la qualité du service de l'eau potable ainsi que celui du service de l'assainissement collectif de la commune d'Agris.

FAVORABLE : 14

#### **5-RELEVÉ PARCELLAIRE « Les Jouhannets »**

M. le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil un courrier daté du 18 courant de maître DANTON-FERRAND qui confirme l'accord de M. LEMAIRE Pierre-Marie et de Mme THUPI-NIER Joëlle pour rétrocéder à l'euro symbolique les parcelles cadastrées section E numéros 1539 et 1541, et l'accord de Mme PRIEURE Amandine pour la parcelle cadastrée E 1543.

Il y aura lieu de nous faire autoriser à accepter une constitution de servitude sur chacune des parcelles achetées à savoir :

- un droit de passage en tout temps et heures et avec tous véhicules dont l'emprise s'exercera sur la totalité des surfaces des fonds servants (parcelles cadastrées section E n° 1539, 1541 et 1543),
- un droit de passage perpétuel en tréfonds de toutes canalisations tant d'alimentation en eau que d'évacuation des eaux usées, et de toutes lignes souterraines au profit des parcelles cadastrées section E n° 1538, 1540 et 1542,
- un droit de passage des gaines permettant l'alimentation en gaz et électricité des fonds dominants (parcelles cadastrées section E n° 1538, 1540 et 1542).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour l'acquisition des parcelles cadastrées section E n° 1539, 1541 et 1543 pour l'euro symbolique et donnent pouvoir à M. le maire pour signer tous les documents nécessaires à cet effet.

FAVORABLE : 12 ABSTENTIONS : 2

#### **6-BUDGET « Restes à recouvrer »**

L'adjoint-finances informe les membres du Conseil que des restes à recouvrer sont en suspens depuis longtemps et qu'il serait bon de les apurer par une décision d'abandon de créance :

•année 2011, 127,93 € SAPESO Sud-Ouest, est-ce un double paiement, est-ce que SAPESO a fait un avoir ?

•année 2013, 90 € le Comité des fêtes a justifié du règlement,

En raison de l'ancienneté de ces écritures, il est difficile d'apporter une explication et l'adjoint propose un abandon de créances.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis

favorable pour l'abandon de ces 2 créances anciennes.  
FAVORABLE : 14

## 7-PERSONNEL COMMUNAL

### •Restauration scolaire

M. le Maire informe les membres du Conseil que suite au non-renouvellement du contrat de Mme Hélène DELIANCOURT, la commission ad hoc s'est réunie pour des entretiens.

Huit dossiers ont été étudiés. Quatre postulantes ont été auditionnées.

Mme Élodie DARDILLAC a été retenue. Un contrat CDD sera signé pour une période d'essai qui courra du 6 novembre au 22 décembre 2017.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour le recrutement de Mme DARDILLAC Élodie.

FAVORABLE : 14

### •Régime indemnitaire (IFSE et CIA)

Lors de la séance du 27 juillet 2017, la circulaire RIFSEEP a été étudiée et les membres du Conseil ont émis un avis favorable pour mettre en œuvre l'IFSE et le CIA à compter du 1er décembre. Sont concernés par cette disposition réglementaire les Adjoints Techniques Territoriaux. La prime peut être versée aux fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi qu'aux agents contractuels sous conditions.

L'adjoint-finances précise qu'une enveloppe égale à celle de 2016 a été inscrite lors du BP 2017 et mise à la disposition de M. le maire. Cette enveloppe ne peut pas tenir compte des mouvements de personnel imprévisibles de l'année en cours. Elle est ajustée à l'effectif tous les ans.

FAVORABLE : 14

## 8-LOCAL A.P.E.

M. le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil qu'après un an de « mise en sommeil », l'association des parents d'élèves est relancée avec un nouveau bureau.

Le local où est entreposé le matériel de l'association est sale, limite insalubre. La présidente doit prochainement nous adresser un courrier pour détailler son projet et ses besoins.

## 9--PRÉPARATION DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

•Les membres du Conseil soulèvent la question de savoir si **le repas de Noël pris au restaurant scolaire** en présence des enfants de l'école le midi des vacances scolaires de Noël est opportun ? Ce repas occasionne une charge de travail supplémentaire aux agents de la restauration scolaire qui ne profitent pas de ce moment et demande aux enfants de rester à table beaucoup plus longtemps qu'à l'ordinaire.

Après en avoir délibéré et à la majorité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour annuler la participation des élus à ce repas « amélioré » ce jour-là.

FAVORABLE : 11 ABSTENTIONS : 3

•Depuis 2 ans, **la pose et la dépose des guirlandes** dans les rues sont effectuées par une équipe d'élus dans un but d'économie budgétaire. Mais la question est posée : « et si, il survenait un accident matériel ou corporel lors de cette opération ? ». La pose et la dépose des guirlandes par une entreprise spécialisée sont estimées entre 3 500 et 4 000 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour confier la pose et la dépose des guirlandes à une entreprise spécialisée ou au SDEG et donnent pouvoir à M. le maire pour mener à bien cette opération.

FAVORABLE : 14

•**Le repas annuel des conseillers** avec les employés municipaux et leurs conjoints sera renouvelé. La date n'est pas arrêtée. Des devis seront présentés lors du prochain conseil.

•**Sapin** : seul le secteur de l'école sera fourni.

•**Vœux de la municipalité** : Il est constaté que peu d'administrés se déplacent pour cette manifestation conviviale. Aurélia suggère de changer l'heure et de proposer un apéritif à 11 heures en remplacement de la galette à 16 heures.

Les membres du Conseil émettent un avis favorable à cette proposition. La date retenue est le

dimanche 21 janvier 2017.

## 10-LOCATION DES SALLES « Tarifs 2018 »

### •Salle polyvalente

Suite aux investissements réalisés dernièrement (armoires réfrigérées 3 748 € et mise aux normes de la salle 5 000 €), l'adjoint-finances sollicite une augmentation des tarifs .

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide des tarifs et des conditions ci-dessous pour la location de la salle en 2018 :

Habitants commune	Hors commune
1 jour 90 euros	1 jour 170 euros
2 jours 130 euros	2 jours 220 euros
<b>POUR 14</b>	<b>POUR 14</b>

- ✓Une caution de 300 € est demandée à la remise des clefs;
- ✓La vaisselle est louée au prix de 30 €;
- ✓La location pour les associations hors commune est de 30 € (réunion seulement);
- ✓Les associations de la commune bénéficient de la location gratuite de la salle pour quatre occupations inscrites dans le calendrier prévisionnel remis au plus tard le 31 décembre 2017, toute utilisation en dehors est payante.

FAVORABLE : 14

### •Le refuge

Les tarifs 2017 sont renouvelés pour 2018.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de fixer les tarifs pour 2018 ainsi: 8 €/jour/personne plus le coût de l'électricité utilisé. Un sous compteur a été installé à cet effet.

FAVORABLE : 14

## 11-REPAS DES AÎNÉS 2018

La date pour le traditionnel repas pour les aînés de la commune sera arrêtée lors du prochain conseil, sans doute un dimanche d'avril.

## 12-FDAC 2017

La commune est éligible cette année au FDAC sous maîtrise d'ouvrage de la CDC. Un devis estimatif HYDRAULIQUE ENVIRONNEMENT de 56 226 € TTC est présenté et commenté par M. le maire. Les travaux concernent la VC 206 entre RD 390 ET RD 6, la VC 7 entre RD 6 et RD 175, la VC 109.

Le montant de la dépense subventionnable (HT) est de 15 999,81 € et le montant de la subvention maximum est de 5 296,55 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour ces travaux de voirie.

FAVORABLE : 14

## 13-INFORMATIONS

### •Salle polyvalente

La commission de sécurité lors de sa séance du 25 octobre 2017 a émis un avis favorable à la poursuite de l'activité de l'établissement.

**•Salle polyvalente**

Suite à sa visite sur site du 14 septembre 2017, le CAUE par un courrier daté du 17 octobre 2017, propose un aménagement des sanitaires pour l'accessibilité des PMR et pour aménager un espace afin de ranger le mobilier (chaises et tables).

**•Questionnaire rythmes scolaires**

La CDC et les communes ont souhaité accompagner les réflexions sur la réforme des rythmes scolaires pour une cohérence des temps scolaires, périscolaires, extrascolaires ou encore le transport pour la rentrée scolaire 2018-2019.

Un questionnaire sera distribué à l'échelle communautaire. Les résultats seront restitués avant les vacances de Noël.

La date du prochain conseil est fixée au **VENDREDI 24 NOVEMBRE 2017 à 20 h 30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 15